

d'ingrédients de ces mêmes objets. Tel énonciateur, après avoir inscrit tel objet dans son discours le "travaille" en exhibant tel aspect, le spécifie ou l'enrichit en présentant tel ingrédient, bref construit et organise partitivement cet objet conçu comme une classe. L'objet de description puisqu'il est lui-même objet de discours, est susceptible d'être traité comme une classe-objet. Mais tandis que les objets des discours par exemple argumentatifs sont présentés dans des énoncés et par des énoncés qui ne visent pas explicitement leur organisation partitive (qui plutôt se soutiennent d'elle), les objets des discours descriptifs au contraire sont explicitement visés par les énoncés qui les schématisent moyennant un parcours sur leurs ingrédients. Il y a en somme une mise en équivalence entre l'objet de description et ses ingrédients présentés dans la schématisation descriptive proprement dite: d'un côté les vêtements professionnels tels qu'ils sont indiqués par les "vêtements professionnels", de l'autre les ingrédients tels qu'ils sont organisés par la schématisation descriptive: des cordons soutiennent des sifflets, des peaux...sont passés (!) sous les cordes, ainsi qu'un prédicat à deux places de valeur équivalente, *consister en*, qui opère explicitement la relation.

J'aimerais, dans ce qui suit, tenter de construire opérativement cette séquence, en insistant plus particulièrement sur les points qui précèdent.

Soit l'objet de description les vêtements professionnels; la mesure de l'extrait A ne permet pas de savoir si cet objet provient d'opérations d'extraction, d'enrichissement, de spécification ou d'ancrage. Supposons qu'il n'ait pas été

question jusque-là de vêtements, et qu'un nouvel objet est inscrit par l'énonciateur.

1.  $\alpha(X) = \{ \text{les vêtements professionnels, dont s'ornent les exorciseurs tandis que l'on délimite le terrain de danse} \} =df v$

L'opération  $\alpha$  ouvre une classe, la classe-objet de description (v). Cet objet de description qu'a en vue le sujet témoin est désigné et individué par son nom; celui-ci est mis en relation à l'un de ses ingrédients par un prédicat à deux places engendrés par l'opération d'ancrage  $\eta$ .

2.  $\eta(X) = [\text{consister en } (...)] =df [\exists(...)]$

Il semble en effet acceptable de faire des "chapeaux de paille surmontés..." un ingrédient de la classe-objet (v), ingrédient que l'on peut obtenir par l'application de  $\gamma$  et  $\bar{\gamma}$ .

3.  $\gamma(v) = \{ \text{les vêtements professionnels..., des chapeaux de paille surmontés de grosses houppes de plumes d'oies et de perroquets et d'autres oiseaux du marais et de la brousse} \} =: v$

4.  $\bar{\gamma}(v) \quad \{ \text{des chapeaux de paille surmontés...} \} =df c'$

Par la polyopération de détermination  $\delta$ , un choix est opéré entre les deux termes du couple prédicatif à deux places: *consister en (...)*, *ne pas consister en (...)*, et les deux éléments dont l'un constitue un aspect de l'autre, vont instancier chacune de ces places

5.  $\delta(v, c', [C(...)]) =df \exists(v, c')$

On a représenté ci-dessus un contenu de jugement: que *les vêtements...consister en chapeaux...* Or ce contenu de jugement est pris en charge par un énonciateur. Cet énonciateur est ici effacé; il s'agit bien évidemment d'Evans-Pritchard qui est la source de la mise en relation de (v) et de (c') par ( $\exists$ ). Cette opération de prise en charge peut être

notée de la façon suivante:

$$6. \beta(C(v, c')) =df \text{ ————— } \equiv (v, c')$$

On aura constaté que dans la (re)construction de ce premier énoncé, je ne prends pas en compte la complexité des éléments mis en relation; en effet, l'ingrédient de la classe-objet ( $v$ ), c'est-à-dire ( $c'$ ), est lui-même un complexe d'ingrédients. C'est un point qui mériterait un examen, mais tel n'est pas mon propos ici.

Venons-en au second énoncé: un nouvel ingrédient de la classe-objet ( $v$ ) est mis en position thématique d'une seconde relation; il s'agit des cordons, et de son expansion pendants sur leur poitrine, enroulés autour de leurs bras, mis en relation par le prédicat à deux places soutenir avec l'ingrédient des sifflets magiques faits du bois de certains arbres;

$$7. \gamma(v) = \{\text{les vêtements professionnels... , des chapeaux de pailles... , des cordons...}\} =: v$$

$$8. \bar{\gamma}(v) = \{\text{des cordons...}\} =df c^2$$

$$9. \gamma(v) = \{\text{les vêtements... , des chapeaux... , des cordons... , des sifflets...}\} =: v$$

$$10. \bar{\gamma}(v) = \{\text{des sifflets}\} =df c^3$$

$$11. n(x) = [\text{soutenir (...)}] =df [S(...)]$$

$$12. \delta(c^2, c^3, [S(...)]) =df S(c^2, c^3)$$

$$13. \beta(S(c^2, c^3)) =df \text{ ————— } S(c^2, c^3)$$

Où il faut lire en 12: que des cordons soutenir des sifflets; et en 13: des cordons soutiennent des sifflets.

Cette même suite d'opérations permet de construire le troisième énoncé

$$14. \gamma(v) = \{v^1, v^2, v^3, v^4, \text{des peaux de chats}\} =: v$$

$$15. \bar{\gamma}(v) = \{\text{des peaux de chats}\} =df c^4$$

$$16. \gamma(v) = \{v^1, v^2, v^3, v^4, v^5, \text{les cordes}\} =: v$$

$$17. \bar{\gamma}(v) = \{\text{les cordes}\} =df c^5$$

$$18. \eta(X) = [\text{\AA}tre pass\AA sous (...)] =df E$$

$$19. \delta(c^4, c^5, [E(...)]) =df E(c^4, c^5)$$

$$20. \beta(E(c^4, c^5)) =df \text{—————} E(c^4, c^5)$$

Ces trois \AAnonc\AA constituent une configuration typique d'\AAnonc\AA descriptifs, identifiant un objet individu\AA dont quelque sujet est le t\AAmoin. Ils mettent en sc\AAne divers ingr\AAdients de la classe-objet de description engendr\AAs par l'application de  $\gamma$  et  $\bar{\gamma}$ , ingr\AAdients fonctionnant comme les termes qu'un pr\AAdicat met en relation.

Mais un probl\AAme se pose; il touche \AA la configuration de ces trois \AAnonc\AA. Il semble en effet que la repr\AAsentation de cette s\AAquence descriptive, telle que nous l'avons reconstruite ci-dessus, ne rende pas compte d'une diff\AArence, intuitivement forte, \AAtablie entre le premier \AAnonc\AA et ses suivants.

$$6. \text{—————} \equiv (v, c^1)$$

$$13. \text{—————} S(c^2, c^3)$$

$$20. \text{—————} E(c^4, c^5)$$

Cette diff\AArence est rep\AArable \AA la nature des pr\AAdicats relationnels: si soutenir (...) et \AAtre pass\AA sous (...) mettent en relation l'un et l'autre des ingr\AAdients de la classe-objet de description, il semble bien que consister en (...) mette en relation les v\AAtements professionnels non seulement avec les chapeaux de paille, mais encore avec des cordons, des sifflets, des peaux de chats et des cordes tels

qu'ils sont schématisés par les énoncés descriptifs 13 et 20. D'un point de vue logico-discursif, les énoncés 13 et 20 jouent dès lors une double fonction: ils sont évidemment des énoncés pris en charge par quelque témoin identifiant un objet, mais ils constituent aussi des éléments qui prennent place comme termes de la relation présentée par le premier énoncé; ce sont donc ici des déterminations qui sont mises en relation d'équivalence consistant en (...) avec une classe-objet, celle qui est thématisée par le premier énoncé.

Il est intéressant de noter que les déterminations sont des contenus de jugement préassertés qui, moyennant une prise en charge, deviennent des énoncés; mais ces contenus de jugement sont aussi susceptibles de fonctionner comme objet de discours. Il apparaît que la catégorie de la détermination est essentielle dans les phénomènes descriptifs: à la fois sur le "chemin" des énoncés, à la fois susceptible d'être traitées comme un objet.

Soit les déterminations 12 et 19:

que des cordons soutenir des sifflets ( $S(c^2, c^3)$ )

et:

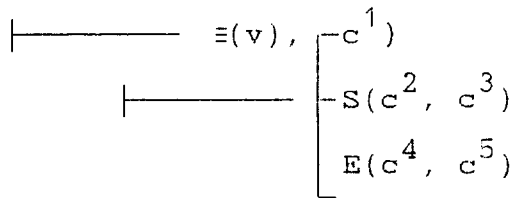
que des peaux de chats être passées sous des cordes

( $Ec^4, c^5$ )),

elles constituent bien le contenu de jugement pris en charge par le sujet témoin, appelons-le le sujet descripteur Evans, mais elles sont aussi des ingrédients que le sujet argumentateur, disons le classificateur Pritchard, attribue à la classe-objet les vêtements professionnels.

Cette distinction des activités qui président à l'activité descriptive, et dont le corrélat est la double

fonction de la détermination, devrait pouvoir être représenté dans la configuration globale; je propose en attente de mieux, la représentation suivante:



Cette représentation permet de distinguer les deux énonciations; elle permet en outre de considérer les énoncés descriptifs comme des "pseudo-énoncés", ou des déterminations alignées sur le premier ingrédient: des chapeaux de paille.

#### 2.4 Le cas du tissage

Ce second extrait m'a intéressé pour la simple raison que l'objet de description n'y est pas schématisé par ses ingrédients comme dans l'exemple précédent, mais par des relations établies entre deux objets qui appartiennent certes au faisceau d'aspects qui accompagne le nom "le tissage de la toile", mais ne sont cependant pas des ingrédients de la classe ouverte par ce nom. Ni la toile d'araignée, ni l'araignée ne sauraient être des ingrédients de la classe-objet le tissage de la toile.

Soit l'objet de la description le tissage de la toile. Supposons, comme dans l'exemple précédent, que cet objet est nouvellement inscrit dans le discours. L'opération  $\alpha$  ouvre une classe: le tissage de la toile.

$$21. \alpha(X) = \{\text{le tissage de la toile}\} =df t$$

De cet objet, l'énonciateur prédique une propriété, recelant dans son sémantisme même le fait qu'il y a place pour un

sujet témoin: être intéressant à observer. L'application de  $\eta$  à la notion primitive X engendre le couple prédicatif être intéressant...(.) ne pas être intéressant...(.):

$$22. \eta(X) = [\text{être intéressant } (.)] =df [I (.)]$$

par  $\delta$ , puis par  $\beta$ , on reconstruit successivement une détermination (que le tissage être intéressant à observer), et l'énoncé proposé:

$$23. \delta(t, [I (.)]) =df I(t)$$

$$24. \beta(I(t)) =df \text{ ————— } I(t)$$

L'objet de description t est schématisé dans et par les énoncés qui suivent. Or cette schématisation ne passe pas à première vue par un parcours sur les ingrédients. Regardons de plus près.

Si l'araignée peut bien appartenir au faisceau d'aspect du nom indiquant l'objet effectif de la description qui est le tissage de la toile, il semble difficile, sans coup de force, d'en faire un ingrédient de la classe le tissage de la toile. L'opération  $\alpha$  ouvre donc une nouvelle classe:

$$25. \alpha(X) = \{\text{l'Araignée}\} =df a$$

Cet objet va servir de pivot, de point fixe (une espèce de caput variationis) que l'énonciateur témoin met en relation avec des éléments appartenant à l'objet la toile. Cette mise en relation est assurée évidemment par des prédicats à deux places. Construisons les trois premiers énoncés descriptifs:

$$26. \alpha(X) = \{\text{la toile}\} =df l$$

27.  $\gamma(1) = \{\text{la toile, les cadres}\} =: 1$

28.  $\gamma(1) = \{\text{la toile, les cadres, les rayons}\} =: 1$

30.  $\gamma(1) = \{1, 1^2, 1^3, \text{une spirale provisoire...}\} =: 1$

31.  $\gamma(1) = \{1^1, 1^2, 1^3, 1^4, \text{une spirale définitive}\} =: 1$

27'  $\bar{\gamma}(1) = \{\text{les cadres}\} =df c^1$

28'  $\bar{\gamma}(1) = \{\text{les rayons}\} =df c^2$

29'  $\bar{\gamma}(1) = \{\text{une spirale provisoire...}\} =df c^3$

30'  $\bar{\gamma}(1) = \{\text{la spirale définitive}\} =df c^4$

L'application de  $\eta$  aux notions primitives (X) engendrent des couples prédictifs que je simplifie pour l'occasion:

31.  $\eta(X) = [\text{fixer (...)}] =df [F(...)]$

32.  $\eta(X) = [\text{tendre (...)}] =df [T(...)]$

33.  $\eta(x) = [\text{tisser en partant du centre (...)}] =df [C(...)]$

34.  $\eta(X) = [\text{repartir en sens inverse (...)}] =df [R(...)]$

35.  $\eta(X) = [\text{filer tout en détruisant le fil provisoire (...)}] =df [D(...)]$

On remarquera que la séquence n'est pas parfaitement homogène: la ligne 23 présente un prédicat à une place: d'autre part, je ne prends pas en compte les organisateurs temporels (d'abord, puis, ensuite, enfin) qui structurent fortement la schématisation. Je répète qu'il s'agit pour moi de tenter de rendre compte des relations entre un objet discursif et les énoncés qui en schématisent les ingrédients, et non pas de tous les aspects d'une schématisation descriptive.

Construisons par l'application de  $\delta$  les déterminations que présentent ces énoncés.

36.  $\delta(a, c^1, [F(...)]) =df F(a, c^1)$



$$37. \delta (a, c^2, [T(\dots)]) =df T(a, c^2)$$

$$38. \delta (a, c^3, [C(\dots)]) =df C(a, c^3)$$

$$39. \delta (a, [R(\dots)]) =df R(a)$$

$$40. \delta (a, c^4, [D(\dots)]) =df D(a, c^4)$$

Puis, par  $\beta$ , les énoncés:

$$41. \beta (F(a, c^1)) =df \text{ ——— } F(a, c^1)$$

$$42. \beta (T(a, c^2)) =df \text{ ——— } T(a, c^2)$$

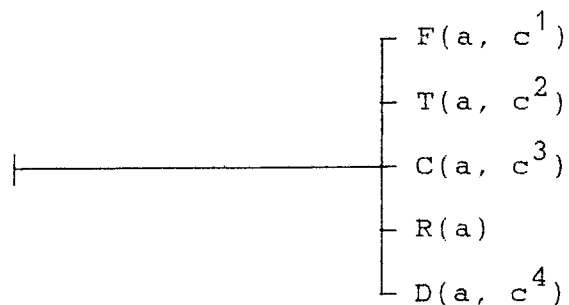
$$43. \beta (C(a, c^3)) =df \text{ ——— } C(a, c^3)$$

$$44. \beta (R(a)) =df \text{ ————— } R(a)$$

$$45. \beta (D(a, c^4)) =df \text{ ——— } D(a, c^4)$$

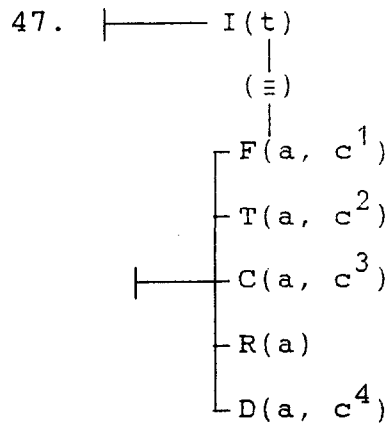
Nous avons fait cinq énoncés (41-45) des cinq déterminations qui précèdent. Pourtant ces cinq énoncés sont le fait, on peut le supposer, d'un seul observateur; dès lors il serait préférable de faire de ces cinq énoncés une configuration de cinq déterminations prises en charge par un seul sujet d'énonciation; l'opération d'articulation  $\tau$ , appliquée ici aux déterminations, suivie de  $\beta$ , l'autorise

$$46. \beta_{\tau} (36, 37, 38, 39, 40) =df$$



On retrouve la représentation proposée à l'occasion de la première illustration. Ce sont en effet l'ensemble de ces déterminations qui constituent la classe-objet le tissage de la toile et non pas l'araignée seule, ni les ingrédients

de la classe-objet la toile. Il suffit dès lors de "fixer" ces déterminations sur la classe-objet qu'elles identifient, classe-objet dont l'énonciateur dit quelque chose:



On remarquera que le mode de "fixation" diffère dans la représentation de cette schématisation; pour une raison assez simple: la relation d'équivalence est explicite pour l'extrait A, elle est implicite dans cette séquence; d'autre part, le premier énoncé de A met en évidence, d'entrée, un aspect parmi ceux qui identifient l'objet de description; en somme, l'énoncé introducteur est déjà un énoncé descriptif; il n'en va pas de même dans cette séquence: les énoncés descriptifs sont démarqués de l'énoncé introducteur. Il faudrait évidemment affiner ce qui précède, tant au niveau de l'analyse que de la représentation; en guise de conclusion, je voudrais reprendre quelques points exposés plus haut, en parcourant la troisième séquence descriptive proposée.

#### EPILOGUE

L'objet de description de l'extrait C, que schématisent les énoncés descriptifs du second paragraphe, précède ceux-ci, comme en A et en B. En outre, comme en B, le champ

descriptif ne comporte aucune relation d'équivalence explicite ( $[ \equiv (..) ]$ ). Il est acceptable de penser toutefois que c'est le même objet qui est successivement individué par son nom: des événements catastrophiques, et identifié par des déterminations dont la prise en charge est attribuée, par l'énonciateur principal Girard, à l'énonciateur témoin Guillaume.

Cet objet est individué par son inscription dans la trame argumentative, et par sa mise en relation avec l'objet le début, dans et par l'énoncé:

c'est une suite d'événements catastrophiques  
où "c'" est un substitut de "le début".

Suivent deux énoncés, pris en charge par l'énonciateur principal, présentant des ingrédients de l'objet les événements catastrophiques conçu comme classe-objet. Mis en position thématique, Girard en dit quelque chose:

certains événements sont tout à fait invraisemblables  
d'autres ne le sont qu'à demi

On voit bien là l'inscription de l'objet dans la trame argumentative.

Par ailleurs, cet objet est schématisé descriptivement dans le second paragraphe. Comme dans les extraits A et B, des éléments sont mis en relation et identifient l'objet de description (conçu comme classe-objet de description) par ses ingrédients. Mais ni les signes, ni le ciel, ni les pierres, ni les vivants, ni des villes, ni la foudre ne sauraient être considérés comme des ingrédients de la classe-objet de description. Seules les relations entre ces

éléments, c'est-à-dire des déterminations, peuvent être attribuées à l'objet de description. Certes, ces éléments mis en relation sont tels que le rapprochement de leur faisceau d'aspects est susceptible d'engendrer des déterminations identifiant l'objet, mais en aucune manière ils ne sont des parties de celui-ci.

Pour ne pas allonger, je ne reconstruirai pas procéduralement la séquence C; dans ses grandes lignes, elle est formellement analogue à B. Pourtant, si on examine les trois premiers énoncés, une différence est à noter; elle concerne la structuration de leurs déterminations; en effet, dans C aucun terme pivot (comme l'Araignée en B) ne vient centrer la variation des parties de l'objet (toile) avec lesquelles il est mis en relation, et ainsi lui fournir une cohérence; cette cohérence n'est pas non plus garantie par la mise en relation des parties de la classe-objet de description comme en A; elle est suspendue en quelque sorte à l'acte de nomination de l'objet.

Ce constat minimise, me semble-t-il, le rôle des opérations intra-objectuelles et maximise celui de l'opération de détermination (et de configuration de déterminations) et son résultat, la détermination. Par celle-ci, en outre, on se trouve en mesure à la fois d'engendrer des énoncés descriptifs et des parties de l'objet de description.

Une remarque enfin sur la distinction d'un énonciateur principal, qui fait quelque chose de l'objet de description ("le tissage de la toile est intéressant à observer", "le début est une suite confuse d'événements catastrophiques") et l'énonciateur témoin qui prend en charge les déter-

minations identifiant l'objet: cette distinction, on a pu le constater sur les notations que j'ai utilisées, est marquée par un double usage de la barre de Frege; mais comme on a pu le constater aussi, l'usage qui marque l'intervention de l'énonciateur témoin est en retrait; on la construit par l'entremise du nom de l'objet et des déterminations qui l'identifient; c'est évidemment l'indice d'une perspective sur la description qui la subordonne au discours argumentatif à l'intérieur duquel elle se "fixe". Mettre en retrait le rôle du témoin allait alors de soi: celui-ci est une image produite par l'énonciateur principal pour telle ou telle fin.

Mais ce retrait du témoin n'est pas sa suppression; faire l'impasse sur ce corrélat de l'objet de description, c'est s'interdire de comprendre les procédures de réfutation d'une description, qui, comme on le sait, peuvent prendre la forme d'un "c'est toi qui le dis".

Jean PROD'HOM

Université de Lausanne

REFERENCES

- M.-J. BOREL, J.-B. GRIZE, D. MIEVILLE [1983]: Essai de logique naturelle. Berne, Francfort/M, Lang.
- (collectif) [1986]: Le discours descriptif. Du texte aux objets de connaissance. Universités de Lausanne et de Neuchâtel, Travaux du Centre de Recherches Sémiologiques, nos 51 et 52.
- J.-B. GRIZE [1983]: "Schématisation et logique naturelle", in Essai de logique naturelle, pp. 100-146.
- J.-M. ADAM [1986]: "Prolégomènes à une définition linguistique de la description", in Le discours descriptif. Du texte aux objets de connaissance, pp. 147-188.
- D. MIEVILLE [1986]: "Prélude à l'analyse de la description", in Le discours descriptif. Du texte aux objets de connaissance, pp. 119-146.
- J. PROD'HOM [1986]: "Décrire et définir: une analyse empirique", in Le discours descriptif. Du texte aux objets de connaissance, pp. 83-118.
- D. MIEVILLE [1983]: "Analogie et exemple", in Essai de logique naturelle, pp. 147-213.
- D. APOTHELOZ [1983]. "Eléments pour une logique de la description et du raisonnement spatial", Degrés, nos 35-36.
- E.E. EVANS-PRITCHARD [1972]: Sorcellerie, oracles et magie, chez les Azandé. Paris, Gallimard.
- E. ALTHERR [1952]: Zoologie. Lausanne, Payot.
- R. GIRARD [1982]: Le bouc émissaire. Paris, Grasset.
- A. DHOTEL [1986]: Vaux étranges. Paris, Gallimard.
- G. MAUPASSANT (de) [1924]: Une vie. Paris, Conard.
- J.-B. GRIZE (éd.): [1984]: Sémiologie du raisonnement. Berne, Francfort/M., Lang.

INSCRIRE, EN DECRIVANT, DES MOTIFS D'ASILE DANS LE LABYRINTHE ADMINISTRATIF

"Là où on a vu une algèbre, je crois qu'il faut voir une danse ou une gymnastique".

P. Bourdieu, Choses dites.

L'observation de procédures descriptives dans le domaine de l'asile fait partie d'une recherche interdisciplinaire épistémologique et textuelle de la description dans des textes anthropologiques (FNRS 1.139.085 SR).

La première étape de ma recherche a permis de développer les hypothèses sociologiques générales concernant le domaine de l'asile, certains des problèmes posés par le choix et l'établissement de textes pouvant servir au "corpus" définitif, et les rapports entre les hypothèses sociologiques et la description, tels qu'ils sont mis en oeuvre dans la preuve juridique. L'article qui suit est le résultat de la deuxième étape. Il concerne certains aspects de la description et de l'analyse de procédures descriptives dans une des parties centrales - du point de vue de description - d'un volumineux dossier de demandes d'asile.

#### Bref rappel

Avant d'entrer de plein pied dans la description de procédures observées, je désire tout d'abord rappeler les questions diverses mises à l'épreuve dans ma recherche, vu que celle-ci s'insère dans un projet personnel plus vaste.

#### 1. Questions générales

- a. Dans la perspective d'une caractérisation de la société suisse et de sa relation au monde, il est intéressant d'observer notamment l'existence d'un rapport posé comme "naturel" entre les "nationaux" et les "étrangers" (dont les requérants d'asile). Comment ce rapport a-t-il été créé, évolue-t-il, se construit-il ? Quel est son sens ? (liens avec le système économique, politique, culturel ?).
- b. Parmi les diverses instances et acteurs sociaux faisant partie de la société suisse, quel rôle joue l'Etat et certains

de ses services dans l'évolution du rapport entre les "nationaux" et les "étrangers", tel qu'il est observable dans le traitement des requérants d'asile ?

- c. Dans les discours de l'Etat qui font état de la relation entre les "nationaux" et les "étrangers", diverses notions expriment la dynamique et les modalités des classifications mises en oeuvre dans cette relation. Quelles sont les modalités de production et de mise en circulation de ces notions ? Quelle est la finalité de telles opérations ?

## 2. Questions liées à la recherche sur la description

- a. Existe-t-il des descriptions dans certains textes juridico-administratifs, les dossiers de requérants d'asile, faisant état de la relation entre la société suisse et les requérants d'asile ?
- b. Comment repérer les descriptions par rapport à d'autres types de discours ? Quelle est leur forme ?
- c. Dans la procédure de demande impliquant la logique de la preuve, si des descriptions existent, quelle est leur modalité d'articulation avec d'autres procédures et leur fonction spécifique ?
- d. Quelle est la finalité spécifique des descriptions dans la construction des notions, observable dans la relation entre les "nationaux" et les "étrangers" (requérants d'asile) ?
- e. Quel est le poids respectif des facteurs cognitifs, rhétoriques, "d'écriture-inscription" [M.J. Borel 1986] (1) textuels et sociaux dans le déroulement d'une demande d'asile, telle qu'elle apparaît dans un dossier écrit ?

## 3. Questions pratiques

- a. Dans les demandes d'asile, y a-t-il, pour le locuteur-requérant d'asile, de "bonnes" et de "mauvaises" manières de présenter les faits pour être sûr que ces derniers soient "visibles" ?
- b. L'augmentation des refus d'asile par l'allocutaire-Etat est-elle imputable - en partie du moins (2) - à la non explicitation de procédures cognitives, rhétoriques, textuelles, sociales, de la part des interlocuteurs dans la présentation, l'interprétation, l'évaluation des faits en vue d'une décision ?
- c. Une telle explicitation peut-elle être un facteur de clari-



fication des étapes et des problèmes du dépôt d'une demande d'asile ainsi que des enjeux pour les interlocuteurs ? A ces questions ont fait suite des hypothèses sociologiques et les remarques méthodologiques générales exposées lors de la première étape [Caloz-Tschopp M.C., 1986].

## I. REMARQUES METHODOLOGIQUES SUR LA CONSTRUCTION ET LES ETAPES SUCCESSIVES DE CLOTURE DE L'OBJET.

Toute démarche de recherche nouvelle s'accompagne de questions et de problèmes de divers niveaux (théoriques, méthodologiques, pratiques) liés à l'objet choisi et à d'autres enjeux internes et externes à toute démarche scientifique. Le souci de prise en compte, dans la mesure du possible (3), de ma propre démarche épistémologique m'oblige d'en clarifier certains aspects. Il est difficile de savoir où et comment (pour ne pas alourdir la lecture) partager les réflexions méthodologiques d'une recherche. Pour clarifier les raisons de certains choix effectués, je désire partager en introduction quelques unes de mes réflexions.

J.C. Gardin [1980] a souligné le fait que les disciplines qui traitent de l'homme ont tendance à consacrer beaucoup de leurs efforts à clarifier et à discuter de problèmes de méthodes, plutôt qu'à établir et à présenter des résultats. Il en déduit le caractère non scientifique de ces disciplines. On peut au contraire penser que le résultat n'est pas le seul critère pouvant définir un processus de recherche "scientifique", que certains problèmes abordés doivent leur longévité aux difficultés qui surgissent pour l'élaboration de leur solution, que certaines clarifications méthodologiques progressives sont inhérentes à la spécificité du rapport sujet-objet dans les sciences humaines, au découpage de l'objet, au choix de méthodes de travail, aux modalités d'utilisation des résultats et aussi à l'articulation entre la recherche et l'évolution socio-historique.

### 2. Choix méthodologiques liés à l'analyse de discours

Comme nous l'avons vu, l'objet est déjà sommairement délimité par les questions et par les hypothèses sociologiques. Comment

avancer en échappant à ce qui parfois m'est apparu comme une impasse ? Comment, en effet, éviter une démarche ayant pour seul objet des textes, qui évacuerait ainsi des relations et des activités sociales concrètes, visibles dans les discours ? "Dire, c'est faire" (Austin), bien sûr, mais comment articuler le faire discursif et les divers faire entre eux ?

Après avoir posé des postulats épistémologiques et effectué des choix méthodologiques généraux, il est utile de clarifier les choix méthodologiques liés directement à l'analyse de discours, avant de poser les hypothèses qui s'y réfèrent.

Dans les discours étudiés, il est possible d'observer, à l'aide d'instruments empruntés à diverses disciplines, les aspects co-gnitifs, logiques, rhétoriques, sociaux, etc.

Il s'agirait alors d'évaluer le type d'articulation entre les phénomènes de langue et les phénomènes de société, entre le champ historique, politique et le discours. La nécessité d'inscrire l'analyse de la production de discours dans son contexte économique, politique, culturel, soulève certes des questions théoriques, méthodologiques et pratiques. Bien qu'il soit impossible de prendre en compte toutes ces questions, il est néanmoins nécessaire d'effectuer certains choix provisoires dans la manière de concevoir la langue, son rapport au "réel" et de choisir certaines notions empiriques, des points de vue privilégiés d'observation et d'analyse. Je centrerai mes observations plus particulièrement sur certains aspects de cette articulation, en n'excluant pas la possibilité d'aborder d'autres aspects et d'autres regards ultérieurement.

## 2. Choix délimitant une priorité de regard et le champ d'analyse

Dans son analyse de la polyphonie et de la stabilisation de la référence dans un texte politique entreprise dans la perspective de la "metalingvistika" bakhtinienne, P. Fiala [1986] écrit qu'il est possible de reconnaître "une catégorie très générale sur le plan linguistique, analogue aux catégories transcendentales de la temporalité et de la spatialité", qui est celle de l'altérité. Lui-même envisage cette catégorie, non à un niveau abstrait, mais comme un "principe d'hétérologie discursive rassemblant l'ensemble des faits qui marquent dans toute énonciation des traces des énonciations d'autrui" (p. 18), repérables

dans diverses traces linguistiques (p.19). En ce qui me concerne, j'aimerais envisager la prise en compte d'une telle catégorie de base telle qu'elle se donne dans une pratique sociale, fondant et organisant les rapports entre ceux qui produisent des discours et déterminant l'existence de types de discours et de formes discursives concrètes. En d'autres termes, je désire porter en priorité mon attention sur la dimension sociale des phénomènes apparaissant dans les discours choisis où je désire observer le rapport de l'objet construit à ceux qui l'ont construit et qui se parlent entre eux en vue d'une action : une décision.

Pour cerner le fonctionnement et la finalité des discours choisis, si je ne me situe donc pas dans un champ de recherche relevant d'une discipline constituée, il me paraît néanmoins important de disposer de certaines notions permettant de mettre en oeuvre la catégorie "d'altérité".

Dans cette perspective, il m'apparaît important tout d'abord de poser l'unité (mais pas l'identité) du monde, de la pensée et du langage. La langue est alors conçue comme une pratique sociale spécifique. En ce sens, la langue ne peut pas être qu'un système de signes avec une logique interne, ou alors un simple miroir des faits, ou encore un instrument servant à faire transiter des informations. La langue est un des lieux et des moyens d'interaction aux choses et aux personnes. La langue est discours, (5) toujours énoncé par quelqu'un, dans une situation temporelle et spatiale donnée, pour quelqu'un (auditoire/s), en fonction de finalités. Bakhtine écrivait à ce propos :

"La véritable substance de la langue n'est pas constituée par un système abstrait de formes linguistiques, ni par l'énonciation-monologue isolée, ni par l'acte psycho-physiologique de sa production, mais par le phénomène social de l'interaction verbale, réalisé à travers l'énonciation et les énonciations. L'interaction verbale constitue ainsi la réalité fondamentale de la langue" [Bakhtine, 1977, p. 136].

Donc toute pratique langagière est "en interaction permanente avec le milieu, large ou restreint où elle s'effectue" [Ebel, Fiala, 1983, p. 154]. Les deux auteurs précisent la nature de ce milieu par le concept de formation langagière (6) ainsi que par l'analyse de sa fonction. Dans cette étape de la recherche,

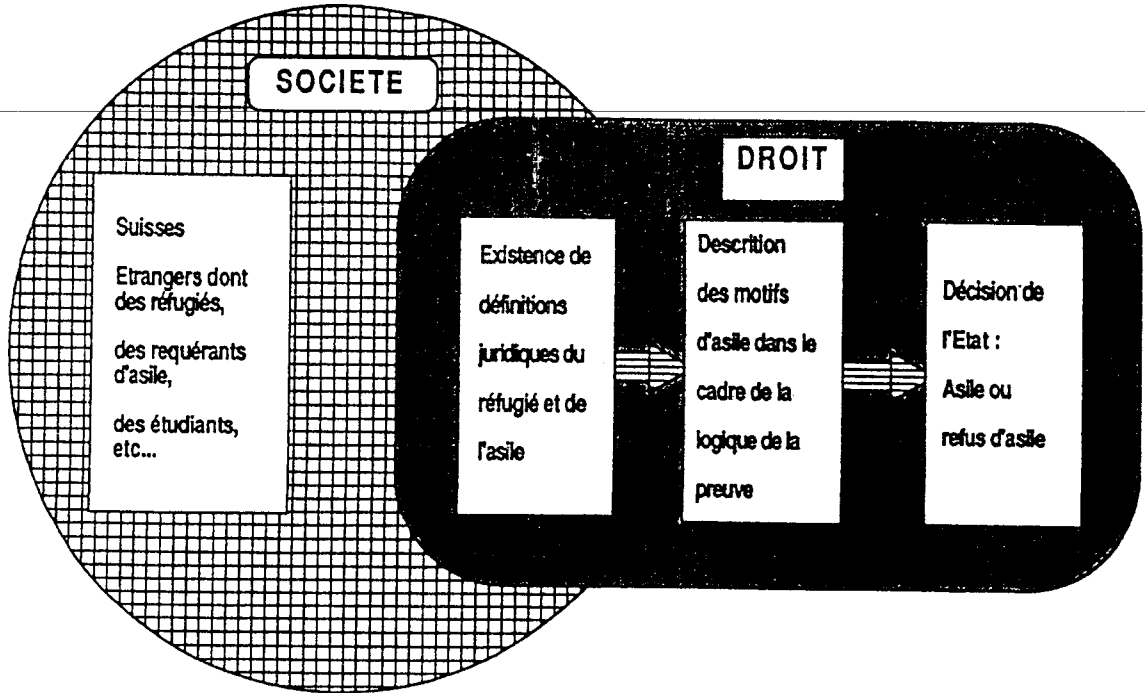
il ne me sera pas possible de réfléchir à la pertinence et à une éventuelle mise en oeuvre concrète de ce concept pour tenter une approche de l'articulation des discours juridico-administratifs à l'ensemble des rapports sociaux économiques, politiques, culturels de la société suisse. Cependant ce concept me sera utile comme repère provisoire pour effectuer une lecture d'un niveau micro-social (pour l'instant), des rapports existants entre un requérant d'asile et l'administration concernée.

En observant les dossiers, il s'agit donc de décrire certaines pratiques langagières, telles qu'elles se déroulent dans la procédure juridico-administrative de la logique de la preuve en matière d'asile. Il s'agit de montrer comment elles produisent des significations et cela notamment à travers le déroulement de rapports sociaux dont les modalités devraient être repérables dans la mise en discours.

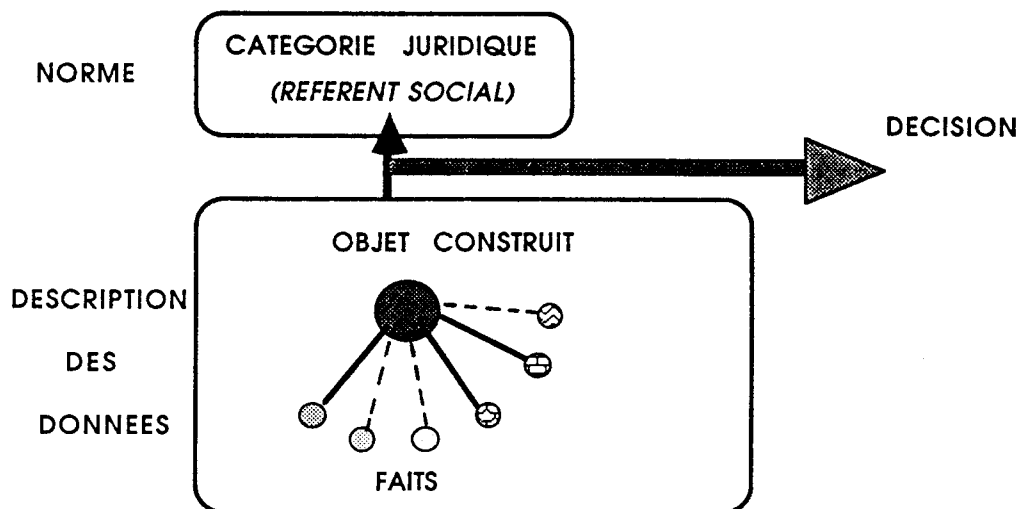
## II. DEUX HYPOTHESES CONCERNANT LES DISCOURS D'ASILE (7)

### 1. Logique de la preuve, énonciation et description

Rappelons qu'une demande d'asile est un acte social entre l'Etat (ses diverses instances compétentes au niveau cantonal et fédéral) et le requérant d'asile, qui a nécessairement lieu par l'intermédiaire de lois et d'une procédure juridico-administrative fixées dans diverses branches du droit (droit d'asile, droit des étrangers, droit de procédure administrative, etc.) En partant d'une définition juridique contenue dans des articles de lois qui jouent le rôle d'un référent socio-juridique (8), sorte de paramètre, le requérant d'asile qui demande l'asile doit prouver ou rendre vraisemblable en décrivant des événements, des faits, des motifs directs ou indirects l'amenant à déposer une demande d'asile, qu'il est bien un réfugié (art. 12, loi sur l'asile suisse de 1979) (9).



Avant de considérer la forme de communication et les formes discursives qui correspondent à cette procédure, il est utile de souligner brièvement certains aspects concernant les raisonnements et leur articulation à la rhétorique. En effet, dans la preuve juridique interviennent tant des aspects matériels, cognitifs que sociaux. On peut schématiser ainsi cette opération du point de vue de la construction d'objet :



En étudiant comment l'interprétation en droit "produit du sens", Th. Ivaner [1987] a montré "qu'à l'instar des faits scientifiques, on doit admettre que les faits juridiques sont construits par le juge avant d'être qualifiés" (p. 77). Pour Th. Ivaner, une telle construction "inductive" est une "pré-qualification" effectuée lors d'un parcours opératoire du juge en 5 étapes. Il n'est pas dans mon propos de discuter ici le mode d'analyse de l'interprétation juridique. Il est cependant utile de souligner que cette pré-qualification intervient dans l'étape de la description des faits et que les opérations de "pré-qualification" du juge obéissent à divers facteurs (modèle juridique déjà formé, finalité, poids de l'opinion publique, des modes de communication, etc.). La difficulté - pour cerner tant l'interprétation que la description -, est alors de pondérer le poids de ces divers facteurs dans les opérations de "pré-qualification". Pour mieux cerner une telle question certains constats sur les textes choisis s'avèrent utiles.

Les textes de logique de la preuve en matière d'asile nous fournissent des informations sur l'objet du discours (l'asile), les opinions, les savoirs partagés ou non sur cette notion, sur la position de ceux qui sont engagés dans le processus d'interlocution et sur le procès de communication plus large. Ces trois plans de discours, pour une sémiologie de ces phénomènes, sont appelés respectivement le plan cognitif, le plan argumentatif et le plan rhétorique par les chercheurs du CdRS [Grize J.B., 1984, p.13]. Ce mode de classement sépare les éléments liés à la communication de ceux liés à l'élaboration des opinions et des savoirs. Elle distingue "l'accessibilité" (pôle rhétorique) et la "vraisemblance" (pôle du cognitif et de l'argumentatif) (p.13). Ces distinctions s'appuient sur une conception restreinte et "étymologique" de la rhétorique.

En ce qui concerne la logique de la preuve dans le domaine du droit d'asile, et surtout à cause de la notion centrale de vraisemblance dans ce domaine, il me semble qu'une conception plus large de la notion de rhétorique s'impose, permettant d'aborder conjointement les aspects cognitifs et sociaux, pour essayer précisément de saisir dans un même mouvement et dans leur étroite imbrication les phénomènes de construction d'objets et de communication, étroitement déterminés par les conditions de l'énonciation et la position des interlocuteurs dans le

processus de communication lors de la production et la circulation des discours.

Dans ce sens, si l'on se réfère à la rhétorique d'Aristote, on constate qu'elle est surtout une rhétorique de la preuve, du raisonnement syllogistique approximatif (enthym<sup>m</sup>ème) qui vise à saisir le fonctionnement du sens commun, de l'opinion courante, comme l'a rappelé R. Barthes [1970]. Elle implique donc l'analyse du public plus que de l'oeuvre, des croyances, de l'accord, du "juste milieu", de la réduction des antagonismes pour obtenir un consensus. Ch. Perelman qui a développé les recherches d'Aristote dans le domaine du droit contemporain a souligné que les modes de preuve en droit font partie de l'arsenal rhétorique, lieu où s'établit pour lui, le rapport entre la pensée et l'action, donc la communication. Il a donc défini une perspective de la rhétorique intégrant les aspects cognitifs et sociaux, dans un sens large. Il a fait ce choix à partir de constats sur le fonctionnement de la logique de la preuve.

D'un point de vue logique, la preuve en droit n'est pas identique à celle d'un théorème ou d'un énoncé logiquement vrai, c'est un raisonnement non formel (10) qui est construit par le discours. La preuve est ainsi la transformation d'un énoncé en une évidence qui deviendra tel non parce qu'il est vrai, mais parce qu'il est reconnu comme vrai (11). Perelman a aussi mis l'accent sur le fait que le raisonnement juridique est d'ordre dialectique, puisqu'il vise, non à la "vérité", mais à l'acceptation sociale de la décision. Ce point de vue a conduit Perelman à analyser prioritairement la preuve à partir de la logique de l'argumentation.

Il est possible de penser que les discours où se développe la logique de la preuve en matière d'asile, bien qu'ils soient rhétoriques au sens large en priorité, ne sont pas toujours seulement un type de discours argumentatifs. Je pose donc l'hypothèse générale suivante concernant les types de raisonnement et de discours qui existent dans la logique de la preuve en matière d'asile :

Hypothèse no 1 : les raisonnements et les discours dans le cadre de la logique de la preuve en matière d'asile impliquant des objets, la position de ceux qui sont engagés dans l'interlocution, ainsi que l'ensemble des conditions de communication et la fi-